



## Centre d'Excellence de Gouvernance Locale en Afrique (CEGLA)

### APPEL À CANDIDATURE POUR LES BOURSES DOCTORALES DAAD-CEGLA 2022 MALI-NIGER

Pour le compte de cette nouvelle année universitaire, le programme Africain Excellence du DAAD à travers le Centre d'Excellence de Gouvernance Locale en Afrique (CEGLA) publie la troisième édition des bourses doctorales. Pour cette édition, deux offres, dont une bourse par site, sont à pourvoir pour des recherches doctorales en décentralisation / gouvernance locale dans les universités suivantes :

- Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako ;
- Université Abdou Moumouni de Niamey.

La bourse annuelle, renouvelable deux fois, vise à encourager et à renforcer le programme de recherche ainsi que la recherche doctorale sur les thématiques impérativement en lien avec un axe du programme de recherche du CEGLA à savoir :

- Finance et gestion financière des collectivités territoriales ;
- Gouvernance locale et développement durable ;
- Migration, paix et sécurité ;
- Partenariat et coopération des collectivités territoriales.

## 1. LA BOURSE DAAD-CEGLA

Les bourses couvrant une année de recherche doctorale sont renouvelables deux fois et prennent en charge :

- L'allocation mensuelle (Mali/Niger : 225€ pour les nationaux / 275€ pour les internationaux) ;
- Les frais d'inscription dans l'école doctorale (au Mali et Niger) ;
- Certains frais de voyage pour les étudiants internationaux ;
- Autres aides (optionnelles).

## 2. LES MODALITES LIEES A L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

La bourse d'excellence est une bourse internationale de recherche doctorale décernée par le DAAD dans le cadre de son programme African Excellence à travers le CEGLA. Elle vise à soutenir une recherche doctorale portant sur la Décentralisation / la Gouvernance Locale. Les bourses doctorales d'excellence du DAAD - CEGLA sont attribuées selon les conditions suivantes :

- Les doctorants en première année de thèse (année universitaire 2021/2022) et les futurs doctorants (pour la rentrée universitaire 2022/2023) sont les seuls candidats éligibles pour cette bourse ;
- Le ou la candidat (e) doit être un(e) ressortissant(e) d'un pays Africain ;
- Les étudiants ayant obtenu au moins une mention « bien » dans **un master de recherche en sciences sociales** (l'ancrage disciplinaire pourra relever de l'ensemble des sciences humaines et sociales : droit, histoire, géographie, sociologie, sciences de gestion, sciences politiques, sciences économiques, etc.) ;
- Seuls les diplômes (Master 2, DEA, DESS) acquis durant les 06 dernières années (2016-2022) seront recevables ;
- Le projet de recherche doit s'inscrire dans le cadre du programme de recherche du CEGLA ;
- La possession d'une attestation d'encadrement du directeur de thèse qui fait partie d'un laboratoire affilié à un centre du CEGLA est recommandée.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter les Coordinateurs Gestionnaires du CEGLA sur place (Bamako : [dembadoumbia26@yahoo.fr](mailto:dembadoumbia26@yahoo.fr) ; Niger : [zakaria@zconsult.pro](mailto:zakaria@zconsult.pro)).


Les bénéficiaires des bourses s'engagent à transmettre un rapport sur le déroulement de la formation, l'acquisition de la bourse et l'état de leur projet de recherche à la fin de chaque année de bourse. Ils doivent impérativement avoir publié deux articles avant la fin de la bourse.

### **3 -LA CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dossier est impérativement composé des pièces suivantes :

- Formulaire de candidature à remplir (Annexe 1) ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) ;
- Copie légalisée du diplôme du Master 2 / DEA/ DESS avec la mention finale ;
- Relevés de notes du Master 1 et Master 2 / DEA/ DESS ;
- Lettre de motivation ;
- Projet de thèse ;
- Lettre de recommandation dûment signée par l'encadreur (le cas échéant) ;
- Lettre de recommandation d'un enseignant de votre parcours (optionnel) ;
- Curriculum vitae (CV), voir model en Annexe 2.

#### 4 -LES MODALITES DE SOUMISSION

- La date limite d'introduction des candidatures *est fixée au 10 novembre 2022.*
- Les dossiers doivent être envoyés uniquement par mail aux adresses :  
 [gomido@hs-kehl.de](mailto:gomido@hs-kehl.de) & [stach@hs-kehl.de](mailto:stach@hs-kehl.de)

L'objet du mail doit être : Bourse doctorale DAAD-CEGLA 2022 MALI – NIGER.

- Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour un entretien.

Kehl (Allemagne), le 04 octobre 2022



**Prof. Dr. Ewald EISENBERG**

Coordinateur Général du CEGLA